

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 19 MAI 1868.

**Rapport de la Commission des Finances, chargée
d'examiner le Projet de Loi qui ouvre des crédits
ordinaires et extraordinaires au Budget de la
Dette publique des exercices 1867 et 1868.**

(Voir les N^{os} 144 et 148 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président ; BISCHOFFSHEIM, le Baron GRENIER, FORTAMPS, le Comte de MÉRODE-WESTERLOO, le Baron VAN CALOEN, ZAMAN, MALOU, Rapporteur.

MESSIEURS,

Des crédits à rattacher au Budget de la Dette publique des exercices 1867 et 1868 sont demandés à concurrence d'une somme totale de fr. 5,579,545-18,

savoir :	1867.	. . . fr.	1,862,509 68.
	1868.	3,716,942 50.

L'émission de bons du Trésor et de l'emprunt de 60 millions rend nécessaire l'ouverture de ces crédits. Une somme de fr. 71,111-11 a seule une autre destination, l'escompte bonifié à la ville d'Anvers pour le paiement par anticipation de 5 millions exigibles en septembre 1867.

La Commission croit inutile d'entrer dans le détail des chiffres : elle se réfère à l'exposé des motifs et au texte du Projet de Loi.

A l'unanimité, elle vous propose l'adoption de ce Projet.

Le Président,
B^{on} BETHUNE.

Le Rapporteur,
J. MALOU.